

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

« Victoria's Secret Holiday Advent Calendar – France »

www.victoriassecret-advent-calendar.fr

La société **HEXAGON SPA**, ayant son siège social Via Giorgio e Guido Paglia 1/d, 24122 Bergamo (Italie), TVA IT04058560162, ci-après « l'Organisateur », met en place le jeu-concours promotionnel dénommé « **Victoria's Secret Holiday Advent Calendar – France** », dont les modalités sont définies dans le présent règlement.

La société Hexagon France SAS (100 Boulevard de Sébastopol, 75003 Paris – FR41841113426) n'intervient pas en qualité d'organisateur du jeu. Elle fournit uniquement un support administratif et fiscal local, sans assumer de responsabilité quant à la conception, la gestion, l'exécution ou les tirages du jeu-concours, lesquels relèvent exclusivement de HEXAGON SPA.

La gestion technique et opérationnelle est confiée à **ADVICE GROUP SPA**, Via Gianbattista Bogino 9, 10123 Torino (Italie), TVA 09322540015, ci-après « le Prestataire ».

Le présent règlement est déposé conformément à la réglementation applicable.

1. Champ d'application et participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en **France métropolitaine ou en Corse**, ayant effectué pendant la période du jeu un achat d'un montant minimum de **60 € TTC** dans un magasin physique Victoria's Secret participant (magasins participants: <https://www.victoriassecretbeauty.fr/stores>).

Les achats en ligne ne sont pas acceptés.

La liste complète des magasins participants est disponible sur le site du jeu.

Sont exclus :

- les mineurs;
- les personnes résidant hors du territoire français ;
- les collaborateurs des sociétés impliquées dans l'organisation du jeu.

2. Durée du jeu

Le jeu se déroulera du **2 décembre 2025 au 24 décembre 2025** inclus.

Le tirage final et le tirage de rattrapage auront lieu **avant le 30 janvier 2026**, en présence d'un huissier de justice.

3. Modalités de participation – Instant Win

Pour participer, l'utilisateur devra :

1. effectuer un achat d'un minimum de 60 € TTC dans un magasin Victoria's Secret participant ;

2. conserver le ticket de caisse original jusqu'au 31 mars 2026 ;
3. se connecter au site www.victoriassecret-advent-calendar.fr ;
4. remplir le formulaire d'inscription en fournissant les données obligatoires et en téléchargeant une photo du ticket de caisse ;
5. cliquer chaque jour sur la case correspondante du **calendrier de l'Avent numérique** ;
6. découvrir immédiatement, via un logiciel **instant win** certifié et contrôlé, si un lot attribué pour la journée a été gagné.

Le résultat (gagnant ou non gagnant) s'affiche instantanément à l'écran et est confirmé par e-mail.

Chaque ticket peut être utilisé **une seule fois**.

Chaque participant peut jouer **une fois par jour** et ne peut gagner **qu'un seul lot instantané** durant toute la durée du jeu.

4. Lots instantanés (Instant Win)

Un lot est attribué pour chaque journée du 2 au 24 décembre 2025 :

- 02/12** – Beauty-case de voyage – 41,66 €
- 03/12** – Coffret Bombshell crème corps + mini parfum – 33,33 €
- 04/12** – Sac bandoulière porte-téléphone « stripes » – 41,66 €
- 05/12** – Coconut Milk Rose : hair & body mist + lotion + scrub – 74,98 €
- 06/12** – Sac bandoulière noir – 58,33 €
- 07/12** – Étui passeport « stripes » – 29,16 €
- 08/12** – Bare Vanilla : brume + crème corps – 41,65 €
- 09/12** – Pyjama long satiné « stripes » – 79,16 €
- 10/12** – Coffret Bombshell crème corps + parfums – 83,33 €
- 11/12** – Trousse 2-en-1 « stripes » – 33,33 €
- 12/12** – Sac bandoulière médium noir – 74,99 €
- 13/12** – Coffret eau parfumée + huile lèvres – 24,99 €
- 14/12** – Petit portefeuille zippé « stripes » – 41,66 €
- 15/12** – Coffret 4 brumes format voyage – 41,66 €
- 16/12** – Porte-cartes porte-clés « stripes » – 24,99 €
- 17/12** – Bombshell Eau de Parfum – 58,33 €
- 18/12** – Coconut Passion : brume + crème corps – 41,65 €
- 19/12** – Porte-cartes avec rabat « stripes » – 24,99 €
- 20/12** – Sac pliable « stripes » – 38,33 €
- 21/12** – Bombshell parfum format voyage – 20,83 €
- 22/12** – Grand sac épaule « stripes » – 83,33 €
- 23/12** – Peignoir court satiné « stripes » – 54,16 €
- 24/12** – Valise trolley « stripes » – 166,66 €

En cas d'indisponibilité d'un lot, l'Organisateur pourra le remplacer par un lot de valeur égale ou supérieure et de caractéristiques similaires.

5. Tirage de rattrapage

Les lots instantanés non validés ou non attribués seront remis en jeu lors d'un **tirage de rattrapage**, réalisé avant le 30 janvier 2026 en présence d'un huissier.

6. Tirage final – Voyage à New York

Un **tirage final**, réalisé avant le 30 janvier 2026 sous contrôle d'un huissier de justice, attribuera :

1 voyage à New York pour deux personnes – valeur 4 000 €

Le prix comprend :

- vols aller-retour pour deux personnes depuis Paris ou Lyon ;
- 3 nuits dans un hôtel 4* (chambre double) choisi par l'Organisateur ;
- transferts aéroport/hôtel/aéroport.

Ne sont pas inclus :

- repas, extras, activités ;
- assurance voyage ;
- obtention et coût du système **ESTA**, à la charge du gagnant ;
- déplacements internes pour rejoindre l'aéroport de départ.

Voyageant ensemble, le gagnant et son accompagnateur doivent disposer d'un **passport en cours de validité** et satisfaire aux exigences d'entrée sur le territoire américain.

Toute impossibilité liée aux documents de voyage, aux formalités ou à une interdiction d'embarquement entraînera la perte du droit au prix, considéré comme délivré.

7. Vérifications documentaires

L'Organisateur pourra exiger :

- le ticket de caisse original uploadé lors de l'inscription ;
- la confirmation de l'identité du participant ;
- la preuve de conformité des données déclarées.

Les participations seront invalidées en cas de :

- ticket illisible, altéré, falsifié ou hors période ;
- incohérence entre les données fournies et le ticket ;
- non-transmission des documents dans le délai communiqué (minimum 5 jours).

8. Données personnelles

Les données collectées sont traitées par l'Organisateur conformément au droit français applicable en matière de protection des données et au RÈGLEMENT (UE) 2016/679 et la Loi n. 78-17 6 Janvier 1978, (Loi Informatique et Libertés).

Elles sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu et la remise des lots.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité, qu'ils peuvent exercer auprès de l'Organisateur.

9. Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas :

- d'interruptions de service, dysfonctionnements techniques ou difficultés de connexion ;
- d'erreurs dans les informations fournies par les participants ;
- d'impossibilité de contacter un gagnant.

Les lots ne sont ni transférables ni échangeables contre toute autre contrepartie, notamment financière.

10. Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur www.victoriassecret-advent-calendar.fr.

11. Dotation totale

La valeur totale des dotations mises en jeu s'élève à : **5 213,16 € TTC**, incluant les lots instantanés et le voyage final.

12. Acceptation du règlement

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.